

REGLEMENT DE LA RONDE DES DOUANIERS

La participation à la Ronde des Douaniers est subordonnée à la présentation d'une licence portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition, ou pour les non licenciés et licenciés d'une autre fédération auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an.

CERTIFICAT MEDICAL

La loi N°99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte anti dopage, votée à l'Assemblée Nationale le 23/03/1999 :

Coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme

Vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer sur votre bulletin d'inscription le numéro de celle-ci.

Coureurs licenciés d'une autre Fédération sportive agréée

Vous devez fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la Ronde des Douaniers ou une copie.

Coureurs non licenciés

Vous devez fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la Ronde des Douaniers ou une copie.

ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la chartre des courses hors stades.

Individuelle Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

LA RONDE DES DOUANIERS

Dimanche 2 août 2009
à 10h00



LIMITE A 200
COUREURS

DEPART DEVANT LA
SOUS PREFECTURE
ET ARRIVEE PLAGE
DE LA COURANCE

ESCO 44
ATHLÉTISME

Géant

ENDURANCE
SHOP.com

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler